

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(A remplir et à retourner à la mairie de votre commune dans le cadre d'un permis de construire,
à la Communauté de Communes du Serein dans le cadre d'une réhabilitation)

- ➔ Formulaire remis à tout pétitionnaire d'un certificat d'urbanisme ou permis de construire
- ➔ Formulaire à renseigner par le pétitionnaire, c'est-à-dire le propriétaire assisté ou non par son entreprise (constructeur /entrepreneur /promoteur / architecte / maître d'œuvre)

Date de la demande : / /
Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation) : / /
Numéro de permis de construire :
Adresse de l'immeuble :
Code postal : Commune :
N° parcelle(s) cadastrale(s) du projet :
Propriétaire de l'immeuble
Nom et prénom :
Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) :
Code postal : Commune :
Tél. :
Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)
Nom et prénom :
Tél. :

NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE

REHABILITATION DE L'EXISTANT

REALISATION DU PROJET

Nom et adresse du concepteur du projet :

Tél. :

Nom et adresse de l'installateur prévu :

Tél. :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres :

Nombre d'occupants :

Résidence : principale

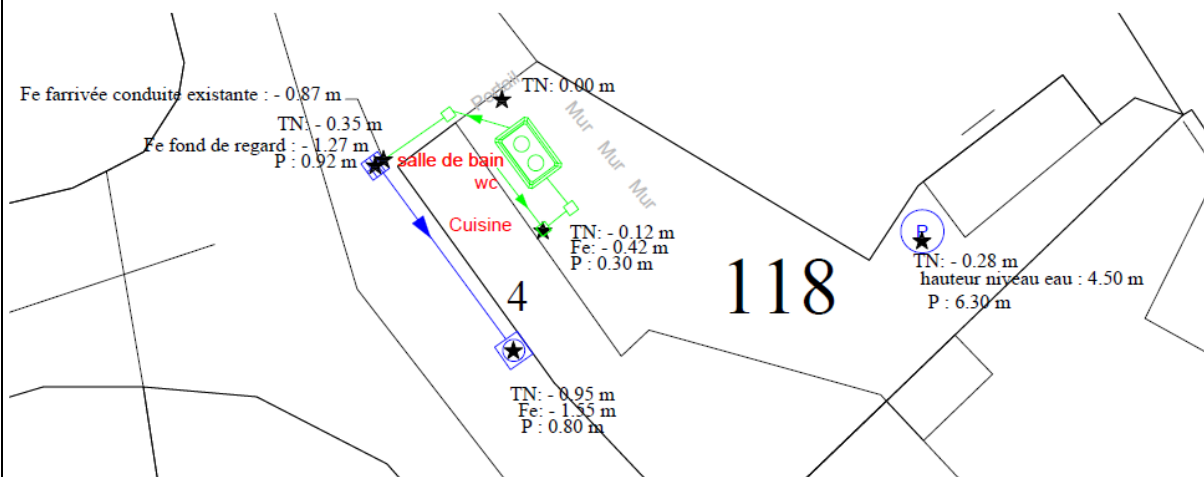
secondaire

autre :

PIECES A FOURNIR PAR LE PETITIONNAIRE

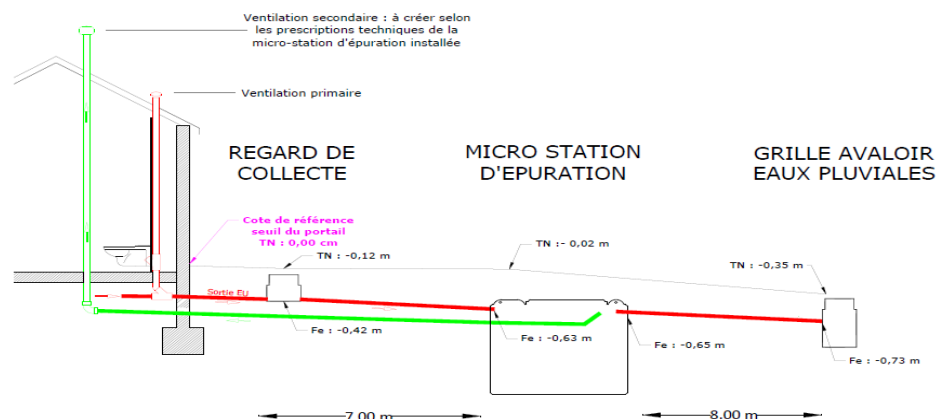
- ✓ **Un plan de situation** de la parcelle
- ✓ **Une photocopie du cadastre**
- ✓ **Le présent formulaire dûment complété**
- ✓ **Un plan de masse côté et proportionné à la parcelle et à l'habitat à desservir** de l'ensemble des ouvrages de la filière d'assainissement non collectif (ANC) : regard / fosse / traitement / rejet / ventilation. Noter l'échelle utilisée (**cf. exemple ci-dessous**)
- ✓ **Un schéma de coupe** de la filière en notant les distances entre chaque ouvrage et en faisant apparaître les hauteurs d'entrée et de sortie de l'eau (fil d'eau jusqu'à l'exutoire : fossé, réseau d'eau pluvial, ...).
- ✓ **Une étude de sol ANC** : à fournir systematiquement pour toutes les filières de traitement avec infiltration dans la parcelle type filtre à sable, tranchées d'épandage et exutoire, puits d'infiltration, tranchées d'infiltration ...
- ✓ **Une étude de définition de filière particulière ANC** pour les immeubles à usage autre qu'une habitation principale ou secondaire (ex. : hôtels ; gîtes ; entreprise ; ERP ; ...)
- ✓ **Les études devront être conformes à la norme du DTU 64.1**

Exemple type de plan de masse côté et proportionné



EU Eaux usées	⬡ Bac dégraisseur	⊙ Pompe	⊠ Boîte de branchement	— Eaux usées existantes
EP Eaux pluviales	⊠ Filtre	⊠ Grille	□ Regard	— Eaux usées futures
EM Eaux ménagères	⊙ Fosse septique	⊙ Arbre	⬢ Sondage ou Test de perméabilité	— Eaux pluviales existantes
EV Eaux vannes	⊙ Fosse toutes eaux	● Gouttière	⬢ Levé topographique TN: 0.00 m -Cote terrain naturel ★ Fe: 0.00 m -Cote fil d'eau P: 0.00 m -Profondeur	— Eaux pluviales futures
AL Air libre	⊙ Puits / Puits Perdu	⊙ Siphon de sol		— Réseaux divers

Exemple type de schéma de coupe



CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

TERRAIN

- Superficie totale de la parcelle : m²
- Superficie disponible pour l'épandage : m²
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI NON
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 - Faible < 5 % moyenne entre 5 et 10 % forte > 10 %
- Présence d'un puits ou forage d'eau sur le terrain ? OUI NON
 - Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON
 - Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement prévu : m

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- Rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- infiltration sur la parcelle, puisard
- Rétention (cuve, mare,...)
- autre, préciser :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.

DEFINITION DE LA FILIERE

- Est-il prévu un poste de relevage ? OUI NON

LE DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT DES EAUX

- Eaux ménagères et eaux vannes (wc) sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : m³
- Ou volume de l'installation biologique : m³
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) :
- Fosse : - une ventilation primaire (décompression) est-elle prévue ? OUI NON
 - une ventilation secondaire est-elle prévue ? OUI NON
- Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? OUI NON
- Est-il prévu un pré-filtre à la fosse ? OUI NON Si oui, volume : litres
- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? OUI NON
 - Si oui, volume : litres
- Est-il prévu un bac à graisse ? OUI NON Si oui, volume : litres
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? OUI NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? OUI NON

LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

- Tranchées d'épandage à faible profondeur
- ou Filtre à sable drainé à flux vertical
- ou Filtre à sable non drainé à flux vertical
- ou Lit épandage
- ou Dispositif dérogatoire (épuration biologique à boues activées ou cultures fixées,...)
- Si tranchées d'épandage :
 - Nombre de tranchées : - longueur d'une tranchée : m
- Si autre système :
 - Longueur : m - largeur : m - surface : m²
- Si dispositif agréé :

- Marque : - Capacité de traitement (EH) :
- Dénomination commerciale : - N° d'agrément :

Distance minimale : - par rapport à l'habitation : m
- par rapport à la limite de parcelle : m
- par rapport aux arbres :

L'EVACUATION DES EFFLUENTS (DISPOSITIFS DRAINES)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration, ...) :
- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) :
Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ? OUI NON Si oui, la joindre à votre demande
- Rejet par puits d'infiltration :
Avez-vous une autorisation communale ? OUI NON Si oui, la joindre à votre demande

Le propriétaire ne réalisera l'installation qu'après réception de la conformité du projet.

Le propriétaire s'engage :

- à informer le prestataire en charge des contrôles, à savoir DIAG'ASSAINISSEMENT, des dates prévisionnelles de début de travaux, au moins 10 jours avant leur démarrage, :

soit par téléphone au [06.12.56.77.83](tel:06.12.56.77.83)
soit par courrier adressé à
DIAG'ASSAINISSEMENT Cabinet ALLEGRET 56, Rue Daubenton 21000 DIJON

- à prendre rendez-vous DIAG'ASSAINISSEMENT pour le contrôle de bonne exécution avant le remblaiement de l'installation. Ce contrôle sera effectué dans les 2 jours qui suivent la demande de rendez-vous.

➡ Aucun ouvrage ne devra être remblayé avant le contrôle de conformité, la délivrance du certificat de conformité et l'autorisation de remblayer.

Date et signature du propriétaire :

Utilisation de vos données personnelles

La Communauté de Communes du Serein, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à l'instruction de votre demande et à des fins comptables. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de votre demande et à son traitement. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période de 10 ans.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **vous bénéficiez** :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à la Communauté de Communes du Serein (1 Place St-Georges 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN – accueil@ccduserein.fr). Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rqpd.aspx>